

Titulaire : Trafalgare

Montant HT du marché : 12 000 €

Rôle de Trafalgare : mandataire

Montant HT Trafalgare : 12 000 €

Période des prestations : 2010

Durée de l'étude : 1 mois

Client : Communauté d'Agglomération Seine-Eure

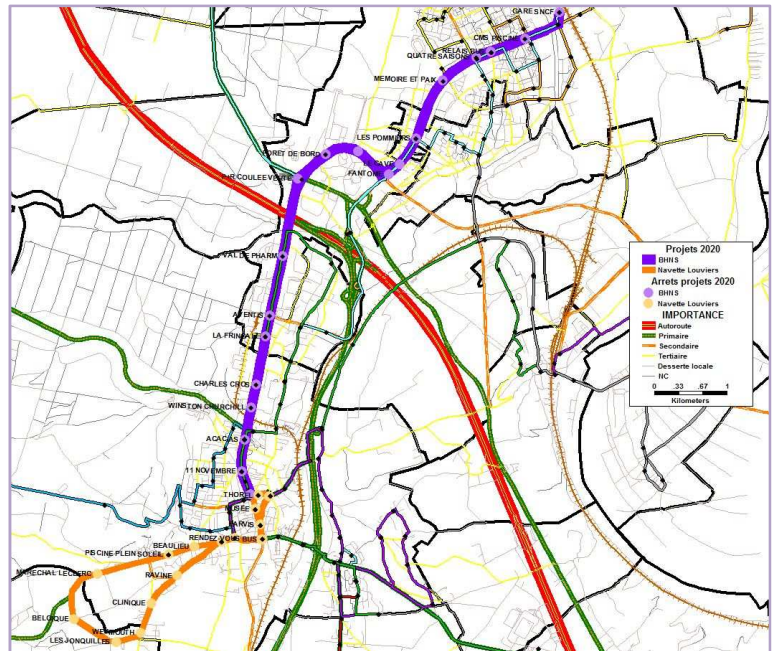
Responsable du marché : M. Besnehard

Description du projet

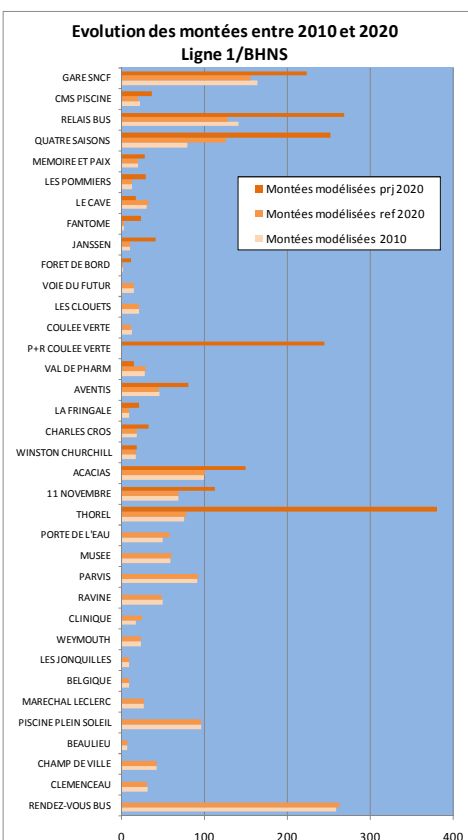
Jusqu'en 2009, les horaires de la ligne 1 du réseau Transbord étaient calés sur les passages des trains en gare de Val de Reuil, ce qui entraînait une fréquence de passage extrêmement variable.

Une ligne parallèle de cabotage reliait également Louviers à Val de Reuil avec une fréquence de 30mn. En février 2010, le réseau a été réorganisé avec un cadencement à 15mn en heure de pointe de cette ligne 1, la ligne de cabotage parallèle restant identique. La ligne 1 devient la ligne majeure d'un réseau de 6 lignes régulières qui cumulent 1,2 million de kilomètres annuels.

D'ici à 2020, la CASE souhaite, pour son BHNS (entre la gare SNCF de Val de Reuil et l'entrée dans le centre-ville de Louviers), réaliser des travaux de voirie, mettre en place un SAEIV, augmenter le nombre de véhicules et donner la priorité aux feux afin d'améliorer les conditions de déplacements des usagers des modes doux.



Description de l'étude



Les prévisions de trafic ont été réalisées aux horizons 2015 (1^{ère} phase du projet) et 2020 (phase à terme) à l'aide d'un modèle multimodal VP/TC calé à partir des données de comptages routiers et de fréquentations TC (par arrêt et par ligne) fournis par le Maître d'Ouvrage.

Le modèle de partage modal est un modèle logit fondé à la fois sur des variables d'offre et sur des variables zonales. Les principales sorties du modèle de trafic ont été les suivantes :

- estimation des montées/descentes aux arrêts en situation de référence et de projet,
- évolution des parts modales TC,
- serpents de charge du BHNS,
- origine des trafics supplémentaires sur les TC à horizon 2020 (croissance tendancielle de la demande/ report VP/ induction),
- indicateurs économiques (gains de temps et d'accidentologie monétarisés) et environnementaux (gains d'émissions de CO₂) permis par le projet.